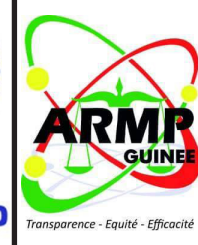


PROMOTION D'UNE EXPLOITATION MINIÈRE DURABLE ET RESPONSABLE

L'ANAIM a pour mission de planifier, concevoir et réaliser des infrastructures adaptées aux besoins du secteur minier, en veillant à leur intégration harmonieuse dans l'environnement et en favorisant le développement économique local.



Journal des Appels d'Offres & Offres d'Emplois



N°796/ LUNDI 03 AOÛT 2026

Hebdomadaire / www.jaoguinee.com

Prix : 3000 GNF

APPELS D'OFFRES



MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE / MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT PGRNME

- SOLlicitation de MANIFESTATION D'INTERET.....P/03/04
- SOLlicitation de MANIFESTATION D'INTERET.....P/05/06



MINISTÈRE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

- SOLlicitation de MANIFESTATION D'INTERET.....P/04



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU BUDGET

- AVIS D' ACCORD CADRE POUR UN MARCHÉ.....P/06
- AVIS D'APPEL D'OFFRE.....P/07



OMVS

- SOLlicitation de MANIFESTATION D'INTERET.....P/08
- SOLlicitation de MANIFESTATION D'INTERET.....P/09



SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

- LETTRE D'INVITATION.....P/10



MINISTÈRE DE L'ENERGIE AGER

- AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL.....P/11

PROGRAMME
SIMANDOU
2040

Un pont vers la prospérité !

La Guinée, notre Paradis
TERRE DE RICHESSE ET D'INNOVATION



SCOOP GUINEE

Conseil



HOROSCOPE DE LA SEMAINE DU 20 JUILLET

OFFRES D'EMPLOIS



UNE ENTREPRISE DE LA PLACE VENTE DE MACHINE Heidelberg KORD

- Type de machine : Presse offset feuille à feuille monocouleur (Einfarben).
- Format maximal du papier : 46 × 64 cm (Format In-Quarto / Demi-raisin).
- Format minimal du papier : 14 × 18 cm.
- Surface maximale d'impression : 45 × 64 cm.
- Vitesse maximale : Jusqu'à 6 000 feuilles par heure.

Dimensions et caractéristiques physiques

- Longueur : 2 190 mm (2,19 m)
- Largeur : 1 450 mm (1,45 m)
- Hauteur : 1 430 mm (1,43 m)
- Poids total : Environ 2 650 kg (2,65 tonnes)

Prix : 160 000 000Gnf à discuter

Tel: +224 611 331 745



CONSEILS
DU JOUR

HOROSCOPE DE LA SEMAINE DU 20 JUILLET

aisément des circonstances propices à votre évolution, même si les situations ne sont pas mirobolantes, vous saurez en tirer le meilleur parti grâce à votre sens de l'astuce. Vous n'aurez pas de mal à entraîner les autres dans vos projets des plus sérieux aux plus fantaisistes sur le court terme.

Balance: horoscope de la semaine (20 Juillet 2026)

Vos pulsions se déchaînent, cette semaine ! En effet, une soif intense de profiter de la vie s'impose et vous incite à lâcher prise, en dehors de vos obligations les plus importantes. Les effets de Pluton vous font prendre conscience que rien ne dure et qu'il faut consommer sa vie avec ardeur. Cet épanouissement personnel génère parfois pertes et fracas collatéraux...

Scorpion: horoscope de la semaine prochaine (20 Juillet 2026)

Le soleil en trigone signe le retour d'une ambiance compatible avec votre tempérament, c'est un indice de bien-être et d'insouciance. Vous allez pouvoir agir sur un terrain sûr et durable. À vous les promotions, les activités épanouissantes et une routine sécurisante.

Sagittaire: horoscope de la semaine prochaine (20 Juillet 2026)

C'est dans une ambiance extrêmement enjouée que vous allez agir et vous exprimer. La semaine est particulièrement positive pour entretenir des échanges de toute nature, prendre des initiatives et faire part de vos projets. Si vous faites un métier en contact avec le public, vos talents d'orateur seront appréciés et vous remporterez de belles satisfactions. C'est également un moment idéal pour prévoir une soirée passionnée en amoureux.

Capricorne: horoscope de la semaine prochaine (20 Juillet 2026)

Le soleil face à votre signe annonce qu'il y peut y avoir des remous intérieurs entre vos aspirations et celles de votre partenaire de vie. La diplomatie est fortement recommandée, de même qu'une écoute attentive des besoins de votre moitié, sous peine de conflits ouverts ou plus discrets mais pas moins dangereux !

Verseau: horoscope de la semaine prochaine (20 Juillet 2026)

Vous entretenez des échanges harmonieux et vous êtes remarqué pour votre diplomatie et votre bienveillance. Cette lune bien placée, c'est la promesse d'un charme ravageur, intense. Sachez en profiter sans faire souffrir personne, c'est un bon moment pour vous attacher vraiment. Vous investissez dans votre capital séduction et vous avez bien raison !

Poissons: horoscope de la semaine prochaine (20 Juillet 2026)

Vous avez l'occasion d'exprimer vos talents de façon grandiose, votre volonté vous ouvre les portes du prestige, à vous de savoir ce que vous souhaitez réaliser cette semaine. Votre sens de l'organisation vous permet de remplir votre emploi du temps efficacement et même s'il ne vous reste pas beaucoup de temps pour vous reposer vous avez tout pour être satisfait de vos démarches.

Bélier: horoscope de la semaine (20 Juillet 2026)

Cette semaine est idéale pour tisser de nouveaux liens. Vos échanges avec les autres sont fluides, tant au niveau des idées que dans l'élaboration de projets. Une certaine naïveté peut même apparaître ce qui apportera un atout majeur en matière de communication : plus de douceur et d'affabilité sont au programme !

Taureau: horoscope de la semaine (20 Juillet 2026)

Vous êtes moins agité et votre mental tire profit de l'ambiance concentrée qui règne. Vous avez plus de facilités à appréhender la réalité et vos réflexions, doublés de votre légendaire intuition, devraient vous amener, fin prêt, aux nouveautés palpitantes que vous pourrez alors gérer en toute efficacité. Votre cercle amical s'avère bienveillant, compréhensif et très présent durant cette heureuse période.

Gémeaux: horoscope de la semaine (20 Juillet 2026)

Les blocages que vous aviez constatés jusque-là devraient être levés. Vos aspirations prennent de l'ampleur et vous retrouvez une excellente motivation. Vous vous sentez plein de vitalité, confiant en vos moyens. C'est le moment de clarifier vos objectifs, de lancer de nouveaux projets ou d'obtenir une promotion. Votre attitude positive et enthousiaste vous attire des faveurs.

Cancer: horoscope de la semaine (20 Juillet 2026)

La présence de Vénus en signe ami est positive pour vos amours et vos finances. C'est une excellente occasion de découvrir de nouvelles relations ou, plus concrètement, de réaliser quelques gains financiers appréciables que vous ne devrez qu'à vos propres talents.

Lion: horoscope de la semaine (20 Juillet 2026)

La lune encourage votre audace et réveille votre nature conquérante. Vous avez bien l'intention de vous surpasser, de vous donner à fond dans ce que vous avez à faire et de saisir toutes les opportunités qui se présentent. Ceci est tout à votre honneur car vous avez de fortes chances que votre esprit original et vos initiatives soient appréciés et reconnus.

Vierge: horoscope de la semaine (20 Juillet 2026)

Votre optimisme remonte en flèche, cette semaine. Vous trouverez

journaldesappelsdoffres@yahoo.fr / journaldesappelsdoffres@gmail.com

N° de compte B.I.G : 004 000 1571000601 67

J.A.O - N° 253/PR/TPI/K/C/2011 - ARRETE N°/2012/ 7132 MJ/CAB - BP/ 4034 Conakry / Quartier Sandervalia

ADMINISTRATEUR GENERAL
Directeur de Publication
Alpha Souleymane Bah "Fischer"
625 190 207

Directeur Délégué
Ahmed Chamsoudine Cherif
655 23 78 73 / 628 23 78 73

Secrétariat
Mame Diouf 621 672 636

Service Commercial

Mory Koné 611 33 17 45

Service vente abonnements
Aissatou Barry "Aye" : 622 200 169

Service Rubrique
Nadege camara 624 972 693

Service de production
Ibrahima Sory Bangoura 623831934

Service distribution
Laye Sangaré 625 624 893

COMPTABILITÉ & FINANCE
Mohamed Maciré Conté
621 35 93 03 / 666 32 58 76

MONTAGE /GRAPHISME
Fodé Abdoulaye Camara
" Moriah"
664 932 996 / 625 242 334
fodeabdoulayec07@gmail.com

Imprimerie
Vision 2000 Communication plus

Devinettes de la Semaine

1. Les gens m'achètent pour manger, mais ne me mangent jamais. Que suis-je ?

Assiette

2. C'est votre chose, mais d'autres l'utilisent plus que vous. Qu'est-ce que c'est ?

Nom

3. Je suis un anneau d'oignon tranché, enrobé de pâte et ensuite frit, que suis-je ?

Rondelles d'oignon

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail Justice Solidarité



MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE (MMG)
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (MEDD)
PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MINIERES
ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)

CREDIT IDA N° 6885 – GN ET DON IDA N° 8190 -GN
SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

RENFORCEMENT DES COMPETENCES TECHNIQUES DU PERSONNEL DU MINISTERE DES MINES ET DE LA
GEOLOGIE(MMG)
SMI N°005/PGRNME/C/2026 (REDIFFUSION)
Date de fin : 18 Août 2026

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce CREDIT IDA N° 6885 – GN et du DON IDA N° 819 -GN pour effectuer des paiements au titre de services de consultants pour : Renforcement des Compétences Techniques du Personnel du Ministère des Mines et de la Géologie(MMG).

Objectif de la Mission

L'objectif de la mission est d'améliorer les compétences techniques et managériales des cadres et agents du MMG afin de renforcer leur efficacité dans l'exécution des missions du Ministère et leur capacité à accompagner le développement durable du secteur minier et géologique
De manière spécifique, il s'agira de :

- Renforcer les connaissances théoriques et pratiques sur la Gestion Axée sur les Résultats (planification, mise en œuvre, suivi-évaluation) ;
- Développer les compétences managériales clés (leadership, communication, gestion des équipes, prise de décision, gestion du changement, etc.) ;
- Développer un système et curricula de renforcement des capacités des cadres du ministère des mines et de la géologie du début de la carrière à un niveau avancé détaillant les types de formation à entreprendre à chaque étape pour les départements clés (géologie, direction des mines, CPDM, Bureau d'Etudes, le département des projets miniers, le département contenu local et développement communautaire, genre, la direction des affaires juridiques) etc. du ministère des mines ;
- Mettre à jour les connaissances techniques du personnel sur les normes, pratiques et outils modernes dans les domaines miniers et géologiques ;
- Renforcer les capacités en matière d'analyse, de planification, de suivi-évaluation et de contrôle technique des activités minières ;
- Développer des compétences spécifiques selon les profils techniques : ingénierie minière, géologie, fiscalité, économie minière, environnement minier, SIG, audit technique, etc ;
- Promouvoir une approche intégrée, interdisciplinaire et axée sur les résultats dans la gestion des projets miniers et géologiques.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

Expérience générale :

Le Cabinet Conseil doit avoir l'expérience générale de dix ans (10) ans, au moins dans l'appui institutionnel réussi au secteur minier dans les pays en voie de développement et dans la formation pratique technique des cadres du secteur minier ou géologique.

Expérience spécifique :

Le Cabinet doit, entre autres, avoir :

- Avoir des références pertinentes dans l'exécution de missions similaires pour des institutions publiques ou des partenaires techniques et financiers (au moins 3 missions similaires)
- Avoir une bonne connaissance du contexte institutionnel et réglementaire

du secteur minier régional (Afrique de l'Ouest) et international, avec une expérience de travail en Guinée

- Disposer d'une capacité technique et administrative en présentant les pièces requises (Agrément/RCCM, Organisation/organigramme, etc.).

Ce qui pourrait correspondre à la répartition ci-après :

- Expérience générale (20 points) ;
- Expériences spécifique (70 points) ; et
- Capacité technique (10 points).

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », (Edition Septembre 2025), relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt :

Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions, les Consultants ne peuvent être engagés dans les circonstances énoncées ci-après :

1. Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services des Consultants pour un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise à fournir des Services de Consultants consécutifs ou directement liés à ces Fournitures, Travaux ou Services Autres que des Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (Consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception – construction ;

2. Aucune entreprise engagée par l'emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures réaliser des Travaux ou fournit des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés audits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultant, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception construction ;

3. Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilié (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est placé sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui par sa nature, crée un conflit d'intérêt avec une autre de ses missions ;

4. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un

bénéficiaire d'une fraction du financement de la ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :

1. De la préparation des Termes de référence de la mission
2. Du processus de sélection pour le contrat ; ou
3. De la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode « Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) » telle que décrite dans le Règlement.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : Lundi au Vendredi de 08h30mn à 16h30mn (heure de Conakry/Guinée).

Les manifestations d'intérêt écrites en langue française doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier ou par courrier électronique au plus tard le 18 Août 2026 à 16 heures précises (heure de Conakry/Guinée), aux adresses ci-après :

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du Projet

Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), sise au quartier Taouyah, Commune de Kaloum

Tél : 00224 622 20 02 24, E-mail : oumar.wann@pgrnme.com et avec copie obligatoire à moriba.kourouma@pgrnme.com, fatoumata-hassanatou.bah@pgrnme.com et à lamine.kaba@pgrnme.com

Fait à Conakry, le 28 Juillet 2026



Le Coordonnateur du PGRNME

Oumar WANN



NSIA TALENT'AVENIR 2026



Formation et immersion
entreprise



Mentorats par
des experts



Opportunités
professionnelles

LES CANDIDATURES SONT OUVERTES !

8212 625 00 00 70 666 18 12 82

Suivez-nous



N° 001019 / MMAFP/SG / CAB/PRMP/2026

Conakry, le 29 07 2026

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

RECRUTEMENT DES PRESTATAIRES CABINETS POUR LA REALISATION D'UNE CARTE ADMINISTRATIVE DETAILLEE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE GUINEENNE EN CINQ (5) LOTS

1. Contexte et Justification

Dans le cadre de la mise en œuvre efficace du programme **Simandou 2040**, le Ministère de la Modernisation de l'Administration et de la Fonction Publique à travers la Direction Nationale de la Modernisation, de la Transformation Administrative et de la Simplification des Procédures (DNMTASP), entend doter l'Etat guinéen d'un outil visuel et décisionnel précis qu'est la **carte administrative détaillée de l'Administration publique**. Plus précisément, le projet vise à

- Identifier les zones où la présence de l'État est insuffisante ou inexistante ;
- Corriger les disparités régionales en assurant une répartition plus équitable des services publics et réduire les conflits de compétences entre structures administratives ;
- Accroître la satisfaction des populations vis-à-vis de l'Administration publique ;
- Permettre à l'État de disposer en temps réel du ratio d'agents pour 1 000 habitants.

Pour la mise en œuvre correcte, le projet est reparti en cinq (5) lots distincts :

Lot1 : conception, Développement de la plateforme SIG web

Lot2 : collecte des données et cartographie Région de la basse Guinée

Lot3 : collecte des données et cartographie Région de la Moyenne Guinée

Lot4 : collecte des données et cartographie Région de la haute Guinée

Lot5 : collecte des données et cartographie Région de la Guinée forestière

2. Mission attendue de l'opérateur

- Recenser, géolocaliser, codifier et cartographier l'ensemble des services et infrastructures publics sur toute l'étendue du territoire guinéen, afin de constituer un Atlas National de l'Administration Publique.
- Concevoir une carte administrative complète, dynamique et actualisée de l'ensemble de l'appareil étatique sur le territoire national ;
- Développer une plateforme SIG web responsive et interactive pour la visualisation en temps réel, intégrant les technologies mobiles ;
- Associer le personnel de l'État à son lieu physique exact d'affectation (liaison base de données RH / géolocalisation)
- Intégrer les données du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 4) dans la carte administrative ;
- Éditer un Atlas physique de l'Administration guinéenne ;
- Transférer les compétences aux équipes de la DNMTASP pour assurer la pérennité du dispositif.

3. Profil recherché

Le prestataire doit être un prestataire ou un groupement de prestataires spécialisés en géomatique, développement de systèmes d'information, administration publique et enquêtes terrain, répondant aux critères suivants :

- **Existence légale** : au moins 3 ans ;
- **Références** : au moins 3 projets similaires de cartographie à grande échelle ou de recensements nationaux (fournir les références des contrats et les attestations de bonne fin d'exécution)
- **Compétences techniques** : maîtrise des outils SIG (QGIS, ArcGIS, PostGIS), du développement web géospatial (OpenLayers, Leaflet) et de la collecte de données mobile (ODK, KoboToolbox) ou de tout outil équivalent ;
- **Implantation** : le cabinet (ou le chef de file du groupement) doit être une entreprise guinéenne légalement établi, à jour de ses obligations fiscales.

4. Dépôt des dossiers de manifestation d'intérêt

Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française et en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), doivent être déposées sous pli fermé portant la mention « **Avis de Manifestation d'Intérêt relatif au Recrutement d'un prestataire pour la réalisation de la carte administrative détaillée de l'administration** » contenant des éléments suivants

- Lettre de manifestation d'intérêt
- Profil et références de l'établissement ;
- Une proposition méthodologique expliquant leur approche de l'étude ;
- Un calendrier prévisionnel ;
- Des références de projet similaires réalisés par le passé (attestations de bonne fin, contrats exécutés, etc.) ;
- Un CV détaillant les expériences pertinentes des spécialistes ;
- États financiers certifiés des trois (3) dernières années ;
- Toute documentation pertinente pour apprécier la capacité de l'entreprise ;
- Proposition financière pour la réalisation du projet.



Le Ministre

Faya François BOUOUNO

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail Justice Solidarité



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET (MEFB)
BUREAU DE STRATEGIE ET DE DEVELOPPEMENT (BSD)
PROJET DE MOBILISATION DES RECETTES INTERIEURES ET GESTION DES DEPENSES PUBLIQUES DE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE (P513145)

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION D'UN CABINET POUR L'ELABORATION DU MANUEL DE PROCEDURES ADMINISTRATIVES,
FINANCIERES, COMPTABLES, DE PASSATION DE MARCHES DU PROJET
Date de fin : 17 AOUT 2026

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité et obtenu de l'IDA un Fonds de Préparation du Projet de Mobilisation des Recettes Intérieures et Gestion des Dépenses Publiques de la Guinée pour un montant total de 400 000 USD. La phase préparatoire du Projet est confiée à l'Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (UGP/ PGRNME) sous l'égide du Ministère des Mines et de la Géologie (MMG). La Coordination des activités du Projet sera assurée par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget (MEFB), à travers son Bureau de Stratégie et de Développement (BSD).

Le Gouvernement de la République de Guinée à 'intention d'utiliser une partie du montant du Fonds de Préparation du Projet pour effectuer des paiements au titre de services de consultants pour : élaboration du manuel de procédures administratives, financières, comptables, de passation de marchés du Projet.

2. Objectif de la Mission
L'objectif général de la mission est l'élaboration du Manuel de Procédures Administratives, Comptables, Financières et de Passation de Marchés du Projet devant porter sur la mise en œuvre de toutes les composantes du projet aux fins de facilitation de leur exécution. Le Manuel devra décrire les grandes lignes relatives à l'organisation et le fonctionnement du Projet et être surtout complété par des annexes faisant partie intégrante (gestion financière, gestion des ressources humaines, suivi/évaluation et passation des marchés).
Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus aux adresses indiquées ci-dessous.

3. L'Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

Expérience générale :
Le consultant sera une firme/société/cabinet/groupement ayant au moins dix (10) années d'expérience en matière de gestion administrative et financière, d'audit et d'élaboration de manuels de procédures administratives et financières pour des projets financés par la Banque mondiale. Il doit avoir d'excellentes connaissances sur les systèmes de gestion financière, comptable, budgétaire et des procédures de passation de marchés, avec une expérience avec l'administration Guinéenne.

Expérience spécifique :
Le Consultant doit, conformément au point VIII des TDR, avoir :
• Une excellente connaissance du système de gestion financière des projets financés par la Banque Mondiale ;
• Une expérience confirmée dans l'élaboration de manuels de

procédures administratives, comptables, financières et de passation de marchés pour des projets financés par la Banque Mondiale (avoir réalisées diverses missions pertinentes/similaires).
• Disposer d'une capacité technique et administrative en présentant les pièces requises (Agrément/RCCM, Organisation/organigramme, inscription à un ordre professionnel, etc.).

Ce qui pourrait correspondre à la répartition ci-après :
• Expérience générale (20 points) ;
• Expériences spécifique (70 points) ; et
• Capacité technique et administrative (10 points).

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », (Edition Septembre 2025), relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt :
Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions, les Consultants ne peuvent être engagés dans les circonstances énoncées ci-après :

5. Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services des Consultants pour un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise à fournir des Services de Consultants consécutifs ou directement liés à ces Fournitures, Travaux ou Services Autres que des Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (Consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception – construction ;

6. Aucune entreprise engagée par l'emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures réaliser des Travaux ou fournit des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés audits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultant, entrepreneurs ou four-

nisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception construction ;

7. Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilié (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est placé sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui par sa nature, crée un conflit d'intérêt avec une autre de ses missions ;

8. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :

1. De la préparation des Termes de référence de la mission
2. Du processus de sélection pour le contrat ; ou
3. De la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

9. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

10. Un Consultant sera sélectionné conformément aux dispositions décrites dans le Règlement de Passation des Marchés, Edition Septembre 2025, notamment la méthode « Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (QC) ».

11. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses ci-dessous et aux heures suivantes : Lundi au Vendredi de 08h30mn à 16h30mn (heure de Conakry/Guinée).

- Unité de Gestion du PGRNME Commune de Ratoma, Quartier Taouyah, Résidence Alimou, Conakry, Téléphone 00224 625 265 914/ 622 200 224

E-mail : oumar.wann@pgrnme.com et copie obligatoire à dgbsd@mefb.gov.gn, fatoumata-hassanatou.bah@pgrnme.com, moriba.kourouma@pgrnme.com

- Ministère de L'Economie, des Finances et du Budget/Bureau de Stratégie et de Développement, Almamy - Commune de Kaloum, Conakry - Guinée Tél : 00224 623 353 531,

E-mail : dgbsd@mefb.gov.gn, avec copie obligatoire à oumar.wann@pgrnme.com, fatoumata-hassanatou.bah@pgrnme.com, moriba.kourouma@pgrnme.com

12. Les manifestations d'intérêt écrites en langue française doivent être déposées à l'adresse ci-après en personne, par courrier ou par courrier électronique au plus tard le 17 Août 2026 à 12 heures précises (heure de Conakry/Guinée).

Unité de Gestion du PGRNME Commune de Ratoma, Quartier Taouyah, Résidence Alimou, Conakry, Tél :00224 625 265 914, Email : oumar.wann@pgrnme.com et copie obligatoire à dgbsd@mefb.gov.gn, fatoumata-hassanatou.bah@pgrnme.com, moriba.kourouma@pgrnme.com

Fait à Conakry, le 27 Juillet 2026

Le Coordonnateur du PGRNME,
Oumar WANN.



N° 1771 MEFB/CAB/PRMP/2026

Conakry, le 13 JUL 2026

Avis d'Accord Cadre pour un Marché à Bon de Commande

AAO N°001 MEFB/SG/CAB/PRMP/2026

1. Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, lance un avis Appel d'Offres Ouvert National, relatif à un contrat cadre pluri attributaire pour chaque Lot :

Lot 1 : Frais De Réunions, Conférences ;

Lot 2 : Frais De Cérémonies Et Réceptions.

2. Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour les **Frais de Réunions, Conférences (Lot 1), et Frais de Cérémonies et Réceptions (Lot 2).** Les variantes ne seront pas prises en considération.

3. Le délai d'exécution de ce marché est de **deux (2) ans renouvelables une fois pour chacun des lots.** Les prestations commandées à la suite du bon de commande devront être livrées dans un délai qui dépendra de la quantité de la commande.

4. Ce marché est un contrat-cadre sans minimum ni maximum, conformément à l'article 47 du code de passation des marchés. Etant donné qu'il s'agit d'un marché à coût unitaire, l'Autorité contractante se réserve le droit d'attribuer chaque lot à plus d'un soumissionnaire ayant rempli toutes les conditions requises ainsi que les critères de sélection et de qualification prévus dans le présent appel d'offres.

5. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics guinéens concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Personne Responsable des Marchés Publics** du **Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Monsieur Amadou BARRY, commune Kaloum téléphone : +224 628 30 78 71 / 625 81 14 95/ Bureau numéro 403 au 4^{ème} étage, commune Kaloum.**

Les exigences en matière de qualification sont : (Voir IC 11.1 (g)).

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **PRMP du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget ; Amadou BARRY, Tél : (+224) 628 30 78 71 / 625 81 14 95/ adresse électronique : abarry@mbudget.gov.gn** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après **Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget/PRMP/Bureau N°403 du Lundi au Jeudi de 10 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes à compter du 16 juillet 2026 contre un paiement non remboursable d'Un Million de Francs Guinéens (1 000 000 GNF).**

8. Le paiement se fera dans les comptes ci-après, ouverts dans les livres de la Banque Centrale :

- 50 % au compte numéro 4111071 du receveur spécial du trésor ;
- 30 % au compte numéro 2011000407 de l'ARMP ;
- 20 % au compte de l'Autorité Contractante.

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés.

9. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies et accompagnée d'une clé USB à l'adresse ci-après **Siège du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget/ Secrétariat de la Cellule de passation/Rez-de-chaussée au plus tard le mardi 18 Août 2026 à 10h 30 min GMT.**

10. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, d'un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et d'un observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), à l'adresse suivante : **Salle de conférence du siège du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, au 5^{ème} étage.**

11. 10. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché versé sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres.

12. Aussi, les offres doivent également comprendre le paiement des frais d'immatriculation du contrat à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), au taux de 0,3% du Montant Hors Taxes du marché, supporté systématiquement par le titulaire du contrat et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG du 05 Avril 2023, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 Mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP).

13. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission **Non applicable**

14. Les offres devront demeurer valides pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.

P/ La Ministre / P.O.
Le Secrétaire Général
Le Secrétaire Général
Dr Mamoudou TOURE



-----1972

N°.....MEFB/SG/DGB/PRMP/2026

27 JUL 2026

Le Ministre

Avis d'Appel d'Offres (AAO)
Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget
AAO N°002/MEFB/SG/DGB/PRMP/2026

1. Le Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, et a l'intention d'utiliser une partie pour effectuer des paiements au titre du Marché d'Achat des biens en faveur de la Direction Générale du Budget. Les fournitures seront livrées à la **Direction Générale du Budget (DGB)** dans un **délai de Trente (30) jours, soit un (01) mois** après approbation et notification définitive du marché au titulaire.

2. Le Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture des biens en Deux (02) lots distincts

- ✓ **Lot 1 : Fournitures et Petits Matériels de Bureau**
- ✓ **Lot 2 : Fournitures informatiques.**

3. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère du Budget** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Monsieur Amadou BARRY, commune Kaloum Personne Responsable des Marchés Publics/ Ministère du Budget** téléphone : +224 628 30 78 71/ Bureau numéro 403 au 4^{ème} étage, commune Kaloum.

Les exigences en matière de qualification sont

- ✓ **Fournir un chiffre d'affaires annuel moyen des trois (03) derniers exercices égal ou supérieur au montant de l'offre** (le montant du chiffre d'affaires est prouvé par la fourniture des états financiers certifiés des 3 dernières années par un Cabinet d'expertise comptable agréé en République de Guinée)
- ✓ **Fournir une attestation de capacité financière d'un montant égal au moins à 100% du montant de l'offre** (cette capacité financière est prouvée par une attestation de ligne de crédit, d'avoirs liquides ou de promesse de facilité de crédits délivrée par une banque ou un établissement de crédits agréé en République de Guinée).

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

Fournir au moins deux (2) marchés de même nature pour un montant égal au moins

à 80% du montant de l'offre exécutés au cours des trois (3) dernières années (la satisfaction de cette exigence est prouvée par la fourniture des procès-verbaux de réception définitive ou des attestations de bonne fin d'exécution ou des bons de livraison délivrés par les Autorités contractantes).

- ✓ La lettre de soumission (conforme au formulaire type dans Section III) signé et cachetée ;
- ✓ L'habilitation de signataire de l'offre ;
- ✓ Les bordereaux des prix unitaires signés et cachetés ;
- ✓ Les bordereaux des prix et des quantités signés et cachetés ;
- ✓ L'originale de la garantie bancaire de soumission (conforme au modèle type dans la Section III ou chèque de banque ou chèque certifié) ;
- ✓ L'attestation de capacité financière d'un montant équivalent au moins à 100% du montant de l'offre (cette capacité financière est prouvée par une attestation de ligne de crédit, d'avoirs liquides ou de promesse de facilité de crédits délivrée par un établissement de crédits agréé en République de Guinée) ;
- ✓ La preuve de l'exécution d'au moins deux (02) marchés de même nature pour un montant égal au moins à 80% du montant de l'offre exécutés au cours des trois (03) dernières années (la satisfaction de cette exigence est prouvée par la fourniture des procès-verbaux de réception ou des attestations de bonne fin d'exécution délivrés par les Autorités compétentes) ;
- ✓ Le chiffre d'affaires annuel moyen des trois (03) derniers exercices égal ou supérieur au montant de l'offre (le montant du chiffre d'affaires est prouvé par la fourniture des états financiers certifiés par un Cabinet d'Expertise comptable agréé en République de Guinée).
- ✓ Les documents attestant que les fournitures sont conformes aux exigences du DAO (spécifications techniques) ;

- ✓ Le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM).
- ✓ Le certificat de non faillite.

Pour ce qui est des quitus fiscal et social, ces documents ne sont pas éliminatoires au stade d'évaluation des offres, ils ne sont exigés que pour les formalités d'approbation du Marché.

La non production des pièces fiscales et sociales, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de notification de l'attribution, entraîne le retrait du marché en vue d'une réattribution et ce conformément à l'article 63 du Code des Marchés Publics.

6. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **PRMP du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget ; Amadou BARRY, Tél : (+224) 628 30 78 71/ 664 48 29 57/** adresse électronique : **abarry@mbudget.gov.gn** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Ministère du Budget/PRMP/Bureau N°403 du Lundi au Jeudi de 10**

heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes à compter du 28 Juillet 2026 contre un paiement non remboursable de Cinq cent mille de Francs Guinéens (500 000 GNF).

8. Le paiement se fera dans les comptes ci-après, ouverts dans les livres de la Banque Centrale :

- **50 % au compte numéro 4111071 du receveur spécial du trésor ;**
- **30 % au compte numéro 2011000407 de l'ARMP ;**
- **20 % au compte de l'Autorité Contractante.**

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés.

8. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original, trois (03) copies et la version électronique sur clé USB à l'adresse ci-après : **Siège du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget/ Secrétariat de la Cellule de passation/Rez-de-chaussée au plus tard le 31 Août 2026 à 10h 30 min GMT.**

9. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, d'un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et d'un observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) et, à l'adresse suivante : **Salle de conférence du siège du Ministère du Budget, au 5^{ème} étage.**

10. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché versé sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres.

Aussi, les offres doivent également comprendre le paiement des frais d'immatriculation du contrat à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), au taux de 0,3% du Montant Hors Taxes du marché, supporté systématiquement par le titulaire du contrat et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG du 05 Avril 2023, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 Mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission à hauteur de **1,5% du montant de l'Offre et dont la validité est de 120 JOURS**

12. Les offres devront demeurer valides pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.

Date : Conakry, le 29 Juin 2026

**P/Le Ministre de l'Économie, des Finances
et du Budget/ P.O
Le Secrétaire Général**

(Signature)
Dr Mamoudou TOURE



HAUT COMMISSARIAT

AVIS DE SOLlicitATION DE MANIFESTATIONS
D'INTERET N°01/OMVS/2026/DREVE/BFS-CSélection d'un Consultant pour l'Etude de faisabilité de l'hybridation solaire
des centrales hydroélectriques de Gouina et de Félou

1. Cet Avis de manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés des activités retenues du fonds de préparation du nouveau projet DREVE/BFS de l'OMVS validé par la Banque Mondiale.

2. L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) a sollicité et obtenu un fonds d'avance pour la réalisation des études stratégiques préparatoires du projet d'investissement relatif au Développement, Résilience et Valorisation de l'Eau en Afrique de l'Ouest – DREVE 2025-2035 (P505175). Une partie des activités au titre de ce fonds d'avance porte sur des services de consultants pour les études préparatoires nécessaires à la préparation et à la conception du projet et l'assistance technique.

Le Haut-Commissariat de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), organe chargé de la mise en œuvre dudit Projet, représente les Etats Membres : Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal.

Le Haut-Commissariat de l'OMVS souhaite utiliser une partie du montant des fonds de préparation pour la « Sélection d'un Consultant pour l'Etude de faisabilité de l'hybridation solaire des centrales hydroélectriques de Gouina et de Félou ».

3. Le Haut-Commissariat de l'OMVS sollicite des candidatures émanant de Consultants/Cabinets ou groupements de cabinets en vue de la fourniture des services de consultants relatifs à la « Sélection d'un Consultant pour l'Etude de faisabilité de l'hybridation solaire des centrales hydroélectriques de Gouina et de Félou ».

4. La sélection et l'emploi suivra les procédures décrites dans le Règlement de la Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financements de Projets d'Investissements (FPI) de juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et mars 2025.

5. L'objectif de cette étude est d'« Évaluer la faisabilité technique, économique, environnementale et sociale de l'intégration de panneaux photovoltaïques aux centrales hydroélectriques de Gouina et de Félou ». Cette stratégie devra être exhaustive et inclure des recommandations pratiques et des indicateurs de performance clairs pour assurer une mise en œuvre efficace.

6. Les services de consultant (« Services »), sans être limitatifs, comprennent les tâches suivantes :

De façon spécifique, il s'agira de :**1 Évaluation Technique**

- Analyser la compatibilité des infrastructures existantes avec l'ajout de panneaux solaires.
- Déterminer les configurations optimales pour l'installation de panneaux photovoltaïques à proximité des centrales.
- Évaluer les impacts de l'intégration photovoltaïque sur les performances des centrales hydroélectriques de Gouina et Félou.

2 Analyse Économique

- Estimer les coûts d'installation, d'exploitation et de maintenance des systèmes photovoltaïques.
- Évaluer les économies potentielles en termes de coût énergétique et de revenus supplémentaires générés par la vente d'électricité.
- Réaliser une analyse de rentabilité, incluant le retour sur investissement (TRI) et la période de récupération des coûts.

3 Étude d'Impact Environnemental et Sociale Sommaire conformément au Cadre environnemental et social de la Banque mondiale

- Identifier les impacts environnementaux et sociaux potentiels liés à l'installation, le fonctionnement et le démantèlement des panneaux solaires.
- Proposer des mesures d'atténuation pour éviter, atténuer, compenser les effets négatifs résiduels sur l'environnement local et les écosystèmes.

4 Analyse des Aspects Sociaux

- Évaluer les bénéfices sociaux pour les communautés locales, y compris les opportunités d'emploi et les impacts sur la qualité de vie.
- Assurer l'acceptabilité sociale du projet en consultant les parties prenantes locales et en intégrant leurs préoccupations.

5 Élaboration d'un Plan de Mise en Œuvre

Développer un plan détaillé pour la mise en œuvre de la solution photovoltaïque, incluant un calendrier, un plan de gestion des risques et une stratégie de financement.

7. Le Haut-Commissariat de l'OMVS invite les Consultants justifiant d'expériences confirmées dans le domaine, légalement constitués, disposant des qualifications nécessaires pour réaliser cette mission, intéressés et disponibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution de la mission.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Expérience générale du Consultant dans le domaine et le nombre d'année d'exercice, 20 points
- Expériences spécifiques portant sur des missions similaires : 60 points ;
- Organisation technique et managériale/capacités techniques et de gestion (capacité de mobilisation du personnel adéquat pour assurer les prestations) : 10 points ;
- Expérience dans l'espace OMVS : 10 points.

En cas d'égalité de note, les candidats seront départagés sur la base du nombre d'expérience spécifiques dûment justifiées.

Toutes les références fournies doivent être prouvées (attestations avec les références exactes et complètes des Clients), sous peine de rejet. La méthode d'évaluation est le système de points.

8. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitance (produire le document y afférent dûment établi). Dans le cas d'une sous-traitance, les qualifications et expériences du sous-traitant ne seront pas prises en compte dans l'évaluation. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) en conformité avec les procédures décrites dans le Règlement de la Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financements de Projets d'Investissements (FPI) de juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et mars 2025. Le nombre de candidats à retenir sur la liste restreinte sera de cinq (5) à huit (8).

9. Les Consultants intéressés peuvent retirer les termes de références pour la mission auprès de la Cellule de Passation des Marchés à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : tous les jours ouvrables de 10 heures à 15 heures (heure de Dakar) auprès de : Haut-Commissariat de l'OMVS, Rocade Fann Bel Air Cerf-Volant Dakar/Sénégal, Tel : (00221) 33 859 81 81, Email : omvssphc@omvs.org avec copie obligatoire ousmanemamadou.gory@omvs.org ; amadouaffo.diop@omvs.org ; souleymane.bah@omvs.org ; Dakar/Sénégal.

10. Les manifestations d'intérêt écrites en langue française doivent être soumises à l'adresse indiquée ci-dessus, par dépôt physique au bureau du courrier 3ème Etage, soit par voie électronique, au choix du candidat, au plus tard le 24/08/2026 à 12 heures précises (heure de Dakar). Les adresses électroniques de transmission (seules adresses autorisées) sont : Email : ousmanemamadou.gory@omvs.org avec copie obligatoire à amadouaffo.diop@omvs.org et à souleymane.bah@omvs.org

11. Les manifestations d'intérêt des consultants doivent porter la mention : « Réponse à l'AMI n°01/OMVS/2026/DREVE/BFS-C relatif à la « Sélection d'un Consultant pour l'Etude de faisabilité de l'hybridation solaire des centrales hydroélectriques de Gouina et de Félou ».

Dakar, le 30/07/2026

Le Haut-Commissariat de l'OMVS.



HAUT COMMISSARIAT
AVIS DE SOLlicitATION DE MANIFESTATIONS
D'INTERET N°02/OMVS/2026/DREVE/BFS-C
Sélection d'un Consultant pour l'Étude de Faisabilité sur la Résilience Énergétique de l'OMVS

1. Cet Avis de manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés des activités retenues du fonds de préparation du nouveau projet DREVE/BFS de l'OMVS validé par la Banque Mondiale.

2. L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) a sollicité et obtenu un fonds d'avance pour la réalisation des études stratégiques préparatoires du projet d'investissement relatif au Développement, Résilience et Valorisation de l'Eau en Afrique de l'Ouest – DREVE 2025-2035 (P505175). Une partie des activités au titre de ce fonds d'avance porte sur des services de consultants pour les études préparatoires nécessaires à la préparation et à la conception du projet et l'assistance technique.

Le Haut-Commissariat de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), organe chargé de la mise en œuvre dudit Projet, représente les Etats Membres : Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal.

Le Haut-Commissariat de l'OMVS souhaite utiliser une partie du montant des fonds de préparation pour la « Sélection d'un Consultant pour l'Étude de Faisabilité sur la Résilience Énergétique de l'OMVS ».

3. Le Haut-Commissariat de l'OMVS sollicite des candidatures émanant de Consultants/Cabinets ou groupements de cabinets en vue de la fourniture des services de consultants relatifs à la « Sélection d'un Consultant pour l'Étude de Faisabilité sur la Résilience Énergétique de l'OMVS ».

4. La sélection et l'emploi suivra les procédures décrites dans le Règlement de la Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financements de Projets d'Investissements (FPI) de juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et mars 2025.

5. L'objectif de cette étude est d'« Évaluer la résilience du système énergétique de l'OMVS face aux chocs et stress, et formuler des recommandations pour renforcer cette résilience ». Cette stratégie devra être exhaustive et inclure des recommandations pratiques et des indicateurs de performance clairs pour assurer une mise en œuvre efficace.

6. Les services de consultant (« Services »), sans être limitatifs, comprennent les tâches suivantes :

De façon spécifique, il s'agira de :

- Etablir une carte d'identification du potentiel énergétique de l'OMVS en spécifiant, les différents types de sources d'énergie renouvelables adaptées pour chaque endroit dans le bassin du fleuve Sénégal notamment le solaire et l'éolienne.
- Analyser la situation actuelle du système énergétique de l'OMVS : capacités de production et réseaux de transport ;
- Identifier les principaux risques et vulnérabilités : naturels (sécheresses, inondations, chaleur), anthropiques (pannes, cyberattaques), climatiques.
- Évaluer la capacité d'adaptation du système : mécanismes d'adaptation existants, institutions, ressources financières.
- Proposer des stratégies de renforcement de la résilience : diversification des sources d'énergie, amélioration de l'efficacité énergétique, renforcement des infrastructures, renforcement des capacités.
- Définir un cadre de gouvernance et de coordination pour la mise en œuvre des recommandations.
- Proposer le modèle optimum en combinant les modèles RCP et SSP du GIEC (norme pour les études d'évaluation de la vulnérabilité) des changements climatiques futur via le forçage radiatif et la capacité d'adaptation des systèmes pour les infrastructures énergétiques.
- Identifier et évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux différentes options de résilience énergétique envisagées, conformément au Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale

7. Le Haut-Commissariat de l'OMVS invite les Consultants justifiant d'expériences confirmées dans le domaine, légalement constitués, disposant des qualifications nécessaires pour réaliser cette mission, intéressés et disponibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution de la mission.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Expérience générale du Consultant dans le domaine et le nombre d'année d'exercice, 20 points
- Expériences spécifiques portant sur des missions similaires : 60 points ;
- Organisation technique et managériale/capacités techniques et de gestion (capacité de mobilisation du personnel adéquat pour assurer les prestations) : 10 points ;
- Expérience dans l'espace OMVS : 10 points.

En cas d'égalité de note, les candidats seront départagés sur la base du nombre d'expérience spécifiques dûment justifiées.

Toutes les références fournies doivent être prouvées (attestations avec les références exactes et complètes des Clients), sous peine de rejet. La méthode d'évaluation est le système de points.

8. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitance (produire le document y afférent dûment établi). Dans le cas d'une sous-traitance, les qualifications et expériences du sous-traitant ne seront pas prises en compte dans l'évaluation. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) en conformité avec les procédures décrites dans le Règlement de la Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financements de Projets d'Investissements (FPI) de juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et mars 2025. Le nombre de candidats à retenir sur la liste restreinte sera de cinq (5) à huit (8).

9. Les Consultants intéressés peuvent retirer les termes de références pour la mission auprès de la Cellule de Passation des Marchés à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : tous les jours ouvrables de 10 heures à 15 heures (heure de Dakar) auprès de : Haut-Commissariat de l'OMVS, Rocade Fann Bel Air Cerf-Volant Dakar/Sénégal, Tel : (00221) 33 859 81 81,

Email : omvssphc@omvs.org avec copie obligatoire ousmanemamadou.gory@omvs.org ;

amadouaffo.diop@omvs.org ; souleymane.bah@omvs.org ; Dakar/Sénégal.

10. Les manifestations d'intérêt écrites en langue française doivent être soumises à l'adresse indiquée ci-dessus, par dépôt physique au bureau du courrier 3ème Etage, soit par voie électronique, au choix du candidat, au plus tard le 24/08/2026 à 12 heures précises (heure de Dakar). Les adresses électroniques de transmission (seules adresses autorisées) sont : Email : ousmanemamadou.gory@omvs.org avec copie obligatoire à amadouaffo.diop@omvs.org et à souleymane.bah@omvs.org

11. Les manifestations d'intérêt des consultants doivent porter la mention : « Réponse à l'AMI n°02/OMVS/2026/DREVE/BFS-C relatif à la « Sélection d'un Consultant pour l'Étude de Faisabilité sur la Résilience Énergétique de l'OMVS ».

Dakar, le 30/07/2026

Le Haut-Commissariat de l'OMVS.



Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux.

LETTRE D'INVITATION

Objet : Edition et Impression du Journal et Bulletin Officiels de la République

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Budget 2026, le Secrétariat Général du Gouvernement compte engager une partie de ce Budget L'Edition et Impression du Journal et Bulletin Officiels de la République par voie de concurrence.

Le Secrétariat Général du Gouvernement sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la prestation de services ci-dessus indiqués.

La présente Demande d'invitation est adressée aux candidats, dont les noms figurent ci-après :

N°	ENTREPRISES	ADRESSES
1	TECH TRANS SOLUTION	Email : techtrans@gmail.com ; Tel : 622 03 92 02
2	SPRINT GUINEE SARL	Email : sprintguinee@gmail.com ; Tel : 610 21 14 05
3	NOUVELLE IMPRIMERIE DE KALOU	Email : mohamed.toure@niksipl.com Tél : 625565662
4	SIMANDOU IMPRIMERIE	Email : sekoudjanc@gmail.com ; Tél : 620 05 49 50
5	SOCIETE DK BUSINESS SARL	Email : dkbusiness@gmail.com ; Tél : 620 78 69 75
6	MIMO SERVICES SARL	Email : m2s.guinee@gmail.com ; Tél : 620 78 69 72
7	AB ARCHITECTURE CO	Email : benammar.arch@gmail.com ; Tél : 620 78 69 72
8	DOUMB MULTISERVICE SARLU	Email : dmssarlu@gmail.com Tel : 610 09 17 69

Votre entreprise a été sollicitée pour soumettre une offre et le montant de l'offre devra ressortir que le prix unitaire et être en Toutes Taxes Comprises (TTC).

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'accord-cadre, joint en annexe au présent Dossier d'accord-cadre.

Aussi, les offres doivent également comprendre le paiement des frais d'immatriculation du contrat à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), au taux de (0,3%) du Montant Hors taxes du marché, supporté systématiquement

par le titulaire du contrat et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG du 05 Avril 2023, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 Mars 2023 portant attributions et organisations de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP).

Nous vous invitons donc à nous adresser votre offre sous pli fermé déposé à l'Organe de Passation des Marchés du Secrétariat Général du Gouvernement en trois copies plus une version électronique sur clé USB.

L'évaluation de votre offre se fera sur la base les documents ci-dessous :

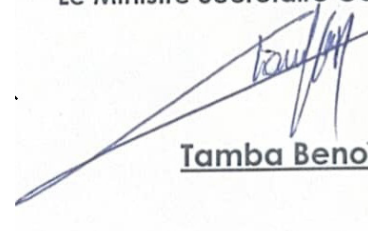
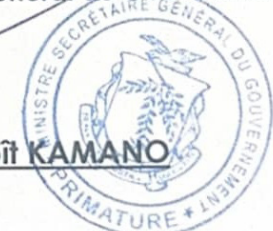
Les candidats seront évalués selon les critères définis dans les données particulières, Toutefois, pour ce qui est des quitus fiscal et social, ces documents ne sont pas éliminatoires au stade d'évaluation des offres, ces pièces ne sont exigées que pour les formalités d'approbation du Marché. La non production desdites pièces, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de notification de l'attribution, entrainera le retrait du marché en vue d'une réattribution et ce, conformément à l'article 63 du Code des Marchés Publics.

L'Entreprise sélectionnée à l'issue de ce processus, signera un Contrat d'accord-cadre pluri-attributaire avec l'Autorité contractante pour une durée d'un (1) an renouvelable une seule fois pour deux (2) ans.

Au regard de l'urgence de cette prestation et conformément article 11 paragraphes 4 de l'Alinéa 4 de la loi 2012/N°020/CNT du 11 octobre 2012 fixant les règles régissant la Passation, le contrôle et la régulation des marchés publics, l'offre doit obligatoirement être déposée sous pli fermé au plus tard le lundi 31 août 2026 à 10 heures au niveau de l'Organe de Passation des Marchés Publics et Partenariats Public-Privé, et l'ouverture est prévue à la même date à 11 h00min dans la salle de réunion dudit département au 1er étage.

Dans l'attente de votre offre, veuillez croire, Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Ministre Secrétaire Général du Gouvernement


Tamba Benoît KAMANO


REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTERE DE L'ENERGIE



Avis d'Appel d'Offres National (AAO)
Ministère de l'Energie

Agence Guinéenne de l'Electrification Rurale (AGER)

AAON N°: 001/AGER/DG/PRMP/F/2026

- 1 Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'avis Général de passation des marchés paru dans les journaux : Le Dénunciateur Moderne (N°023), La Tribune (N°320) et JOA (N°781) du 20 avril 2026.
- 2 L'Agence Guinéenne d'Electrification Rurale a obtenu dans le cadre de l'exécution des activités de son plan d'action 2026 des fonds au titre du Budget National du Développement dont il est ordonnateur, a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du présent marché.
- 3 L'Agence Guinéenne d'Electrification Rurale (AGER), sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications prévues à l'article 64 du Code des marchés Publics.
- 4 La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du code des marchés Publics Concerne tous les candidats éligibles et remplissant les Conditions définis dans le présent Dossier d'Appel d'Offres ouvert et qui ne sont pas Concernés par un des cas d'inéligibilité Prévus à l'article 64 du Code des marchés Publics
- 5 Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations à l'adresse suivante :

Prénoms et Noms	ADERESSE				JOURS ET HEURES
	Autorité Contractante	N° du Bureau	Téléphone	Email	
Moussa CONDE	AGER	Villa 30	624 01 82 82	moussaconde.dg@ager.gov.gn	A partir du 03/08/2026, du lundi au vendredi de 09h 00 mn à 16h 00 mn pendant les jours ouvrables
Mamadou I Mama CAMARA			628 58 77 45	prmp@ager.gov.gn	

- 6 Les exigences en matière de qualification sont :
- ❖ Fournir une attestation de procuration écrite du signataire habilité,
 - ❖ Fournir deux (2) marchés similaires ou de même nature exécutés aux cours des cinq (5) dernières années précédant cet appel d'offre.
 - ❖ Fournir un chiffre d'affaires moyen des trois (3) dernières années d'un montant de deux milliards (2 000 000 000) GNF
 - ❖ Fournir une attestation de capacité financière d'un montant cinq cent dix millions (510 000 000 GNF) cette capacité financière est prouvée par une attestation de ligne de crédit, d'avoir liquides ou de promesse de facilité de crédits délivrée par un établissement de crédits agréé en République de Guinée).
- 7 Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.
- 8 Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel D'offres complet auprès de la Division de Passation des Marchés Publics de l'AGER du lundi au vendredi à compter du 03/08/2026 contre un paiement non remboursable de trois millions de francs Guinéens (3.000.000 GNF). La validité des offres est de 90 jours.

Les soumissionnaires s'acquitteront du prix du DAO selon la répartition ci-après

- 50% du Compte N0 41 1071 du Receveur Central du trésor
 - 30% au Compte N02 201 1000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG
 - 20% au compte de l'autorité contractante.
- 9 Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (4) exemplaires dont un (01) original (version papier et originale scannée dans une clé USB) et trois (03) copies au Secrétariat de l'AGER au plus tard le 03/09/2026 à 10 h 00 mn, à l'adresse ci-dessous :

Prénoms et Noms	ADERESSE				JOURS ET HEURES
	Autorité Contractante	N° du Bureau	Téléphone	Email	
Moussa CONDE	AGER	Villa 30	624 01 82 82	moussaconde.dg@ager.gov.gn	A partir du 03/09/2026, A 10h 00 mn

NB : les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparés par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies et la version électronique en format PDF) de manière à faciliter son examen

10 Les offres seront ouvertes en séance publique le même jour à 11 h 00 mn GMT en présence d'un Observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, de l'ARMP et les représentant des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis dans la salle de réunion de l'Agence Guinéenne d'Electrification Rurale, Villa 30 Cité des Nations, Commune de Kaloum, Conakry.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

11 Les offres doivent Comprendre :

- ❖ une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le Compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020 /154/PRG/SGG du 10 juillet 2020 portant attributions ,organisation et fonctionnement de l'autorité régulation des marchés Publics (ARMP) et de l'arrêté conjoint A/2023/MEF/MB/SGG du 07 Aout 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres , jointe annexe au présent dossier d'appel d'offres .
 - ❖ les frais d'immatriculation des marchés publics d'un montant équivalent à 0,3% du montant HT du marché conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023 1252/MEF/CAB/SGG en date du 05/04/2023 modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG en date du 23/03/2023 portant Attributions et Organisations de la Direction Générale du Contrôle des marchés Publics ;
 - ❖ le droit proportionnel, au taux de 1% du montant du marché.
- 12 Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de trente-quatre millions (34.000.000 GNF) de Francs Guinéens. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.

Conakry le 31/07/2026

Le Directeur Général

M. Moussa CONDE
Le Directeur Général
Agence Guinéenne d'Electrification Rurale

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE



MINISTÈRE DES TRANSPORTS



**MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DIRECTION NATIONALE DES TRANSPORTS TERRESTRES (DNTT)**

Avis d' Appel d'Offres Ouvert International

AOOI N°: 01 /MT/CAB/DNTT/PRMP/2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans :

- a) Le Journal d'Appels d'Offres n°0783 en date du 04 mai 2026 ;
- b) Le Horoya n°8357 en date du 04 mai 2026 ;
- c) Le Journal C224 n°0124 en date du 04 mai 2026.

2. Le Ministère des Transports lance un appel d'offres pour l'acquisition de cinquante (50) bus de transports urbains dans la ville de Conakry et ses environnants en lot unique.

3. La fourniture des cinquante (50) bus se fera à Conakry.

4. Le Ministère des Transports sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les cinquante (50) bus de transports urbains dans la ville de Conakry et ses environnants.

5. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère des transports, Tel : 628 58 06 38 et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Siège du Ministère des Transports, Commune de Kaloum , bureau de la PRMP du lundi au jeudi de 9h à 15h 00mn et les vendredis de 9h à 14h.

7. Les exigences en matière de qualification sont : (voir le document d'appel d'offres pour les informations détaillées).

8. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics. Sans objet

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère des Transports à compter du lundi 27 juillet 2026 contre un paiement non remboursable de Cinq millions (5 000 000 GNF). La méthode de paiement du Dossier d'Appel d'Offres se fera à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) de la manière suivante :

- 50 % au compte de l'ARMP
- 30 % au compte du Trésor Public
- 20 % au compte de l'autorité contractante

Le document d'Appel d'Offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés après présentation des reçus de versement ou adressé à leur frais par courrier physique ou électronique.

10. Les offres doivent être rédigées en langues françaises et devront être déposées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies à l'adresse ci-après : au bureau de la PRMP du Ministère des Transports, Commune de Kaloum, au plus tard, le jeudi 27 août 2026 à 10h 00mn. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

11. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et à l'adresse suivante : Salle de Conférence du Ministère des Transports, au plus tard, le jeudi 27 août 2026 à 10h 30mn. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant égal à 1,5% du montant de l'offre et d'une validité de Cent vingt (120) jours.

12. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

Les offres doivent comprendre les frais d'immatriculation du contrat de 0,3% du montant hors taxes du marché à verser sur le compte de la DGCMP conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023, portant attributions, organisation de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics (DGCMP).

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de Quarante-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Conakry, le 23 juillet 2026

Le Ministre des Transports et Porte-
Parole du Gouvernement



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail Justice Solidarité



MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE (MMG)
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (MEDD)
PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MINIERES
ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)

CREDIT IDA N° 6885 – GN ET DON IDA N° 8190 -GN
SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN CABINET EN VUE DE L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE
RENFORCEMENT DE CAPACITE ET D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES CADRES DE LA DIRECTION GENE-
RALE DES IMPOTS

AMI N°07/PGRNME/MMG/C/2026
Date de fin : 12 Août 2026

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce CREDIT IDA N° 6885 – GN et du DON IDA N° 819 -GN pour effectuer des paiements au titre de services de consultants pour : RECRUTEMENT D'UN CABINET EN VUE DE L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE CAPACITE ET D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES CADRES DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS.

Objectif de la Mission

L'objectif général vise à Élargir l'assiette fiscale minière en général et Simandou en particulier en vue d'accroître les revenus miniers ; Mettre en place un programme cohérent de renforcement des connaissances d'accompagnement technique des acteurs de la Direction Générale des Impôts. De façon spécifique, il s'agira de sélectionner un Cabinet ou groupement de cabinets spécialisé(s) dans la préparation et la mise en œuvre de plans de formation et d'accompagnement techniques sur des thèmes à caractère spécifiques, notamment dans le secteur minier.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

Expérience générale :

- Le Cabinet Conseil doit justifier d'au moins 10 ans d'expériences dans le domaine de la formation initiale et /ou continue auprès du public professionnel
- Le cabinet doit être régulièrement constitué et à jour de ses obligations fiscales et des autres entités assimilées.
- Expérience spécifique :

Le Cabinet doit, entre autres, avoir :

- De solide réseau d'experts dans divers domaines et particulièrement ceux concernés par le plan de formation
- Être habilité à délivrer des certificats de participation avec toute la crédibilité
- Être en mesure de mobiliser en temps opportun des consultants-Formateurs dans divers domaines couvrant les besoins exprimés. Les experts-formateurs doivent justifier une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans et avec des missions similaires.
- Une bonne expérience en matière de préparation de programmes de formation en fiscalité minière ou équivalente
- Disposer d'une capacité technique et administrative en présentant les pièces requises (Agrément/RCCM, Organisation/organigramme).

Ce qui pourrait correspondre à la répartition ci-après :

- Expérience générale (20 points) ;
- Expériences spécifique (70 points) ; et
- Capacité technique (10 points).

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », (Edition Septembre 2025), relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt :

Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions, les Consultants ne peuvent être

engagés dans les circonstances énoncées ci-après :

1. Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services des Consultants pour un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise à fournir des Services de Consultants consécutifs ou directement liés à ces Fournitures, Travaux ou Services Autres que des Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (Consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception – construction ;
2. Aucune entreprise engagée par l'emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés aux Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultant, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception construction ;
3. Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilié (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est placé sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui par sa nature, crée un conflit d'intérêt avec une autre de ses missions ;
4. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :
 1. De la préparation des Termes de référence de la mission
 2. Du processus de sélection pour le contrat ; ou
 3. De la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode « Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (QC) » telle que décrite dans le Règlement.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : Lundi au Vendredi de 08h30mn à 16h30mn (heure de Conakry/Guinée).

Les manifestations d'intérêt écrites en langue française doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier ou par courrier électronique au plus tard le 12 Août 2026 à 11 h-30 précises (heure de Conakry/Guinée), aux adresses ci-après :

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du Projet
Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), sise au quartier Taouyah, Commune de Kaloum
Tél : 00224 622 20 02 24, 626 95 09 68 ; E-mail : oumar.wann@pgrnme.com et avec copie obligatoire à moriba.kourouma@pgrnme.com, fatoumata-hassanatou.bah@pgrnme.com et à lamine.kaba@pgrnme.com

Fait à Conakry, le 22 Juillet 2026



Le Coordonnateur du PGRNME

[Signature]
Oumar WANN

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail Justice Solidarité



**MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE (MMG)
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (MEDD)
PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MINIERES
ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)**

**CREDIT IDA N° 6885 – GN ET DON IDA N° 8190 -GN
SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET**

**Sélection d'une Assistance technique Paramètres Techniques et Économiques pour la Phase Pilote de l'Instrument de Tarification du Carbone (ITC) du Secteur Extractif
N°03/PGRNME/MEDD/C/2026
Date de fin : 12 Août 2026**

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement (Crédit et Don) de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour couvrir les coûts du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant, notamment la mission relative à la Sélection d'une Assistance technique Paramètres Techniques et Économiques pour la Phase Pilote de l'Instrument de Tarification du Carbone (ITC) du Secteur Extractif.

2. L'objectif général de la mission est de définir, calibrer et documenter l'ensemble des paramètres techniques et économiques de l'ITC guinéen, de manière à garantir un mécanisme environnementalement ambitieux, économiquement viable et compatible avec la compétitivité du secteur minier.

De façon spécifiques, les objectifs de la mission sont les suivants :

- Développer la Courbe de Coût Marginal d'Abattement (CCMA) pour le secteur minier guinéen (bauxite et fer) ;
- Proposer et calibrer le taux de la redevance carbone en tenant compte des coûts d'abattement, de la compétitivité internationale et des objectifs climatiques nationaux ;
- Définir des objectifs d'intensité d'émissions différenciés par installation minière, sur la base de données collectées auprès des opérateurs, conformément à l'approche retenue pour l'ITC consistant à fixer un objectif commun d'intensité à long terme pour chaque sous-secteur minier (bauxite et minerai de fer) et des trajectoires de convergence linéaire propres à chaque installation
- Confirmer et, le cas échéant, ajuster les seuils de couverture et d'exemption applicables à l'ITC, y compris le seuil d'exemption actuellement fixé à 50 000 tCO₂e/an pour toutes les installations ;

3. Les Termes de Référence (TDR) détaillés pour l'étape de la procédure primaire d'acquisition pour la mission sont disponibles à l'adresse indiquée ci-dessous et peuvent être transmis à la demande des consultants.

4. Le Coordonnateur de l'Unité de Gestion du PGRNME invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- Être un Cabinet ou un groupement de cabinets évoluant dans les domaines de l'économie climatique, économie de l'environnement, changement climatique en général, modélisation financière et analyse technique des processus industriels miniers ;

- Justifier d'au moins cinq (5) ans dans les domaines de l'économie climatique, économie de l'environnement, changement climatique en général, modélisation financière et analyse technique des processus industriels miniers
- Avoir exécuté au moins une (01) mission similaire dans les domaines cités ci-dessus
- Disposer d'une capacité technique et administrative en présentant les pièces requises (Agrément/RCCM, Organisation etc.).

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, Septembre 2025 qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

6. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

7. Un Consultant sera sélectionné conformément aux dispositions décrites dans le Règlement de Passation des Marchés, Edition Septembre 2025, notamment la méthode Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC).

8. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau (tous les jours ouvrables) de 9 heures à 16 heures précises (heure de Conakry/Guinée).

9. Les Manifestations d'intérêt doivent être fournies en langue française et par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne ou par courriel/e-mail) au plus tard le 17 Août 2026 à 11 h-30 précises (heure de Conakry/Guinée).

À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du PGRNME- Résidence ALIMOU, Quartier Taouyah, Commune de Ratoma Tél: +224 626 63 63 62 /622 20 02 24/626 95 09 68

Courriels : oumar.wann@pgrnme.com et copie obligatoire, fatoumata-hassanatou.bah@pgrnme.com, moriba.kourouma@pgrnme.com, et à lamine.kaba@pgrnme.com

Fait à Conakry, le 22 juillet 2026



Le Coordonnateur du PGRNME

Oumar WANN

Air Peace déploie ses ailes sur Conakry : **une nouvelle ère s'ouvre pour la connectivité aérienne de la Guinée**



Le ciel guinéen accueille un nouvel acteur majeur. Avec l'arrivée officielle de la compagnie nigériane Air Peace à l'aéroport international Ahmed Sékou Touré, la Guinée franchit une étape importante dans le renforcement de sa connectivité aérienne régionale. La cérémonie de réception de ce premier vol a été marquée par les interventions du ministre des Transports, Ousmane Gaoual Diallo, et d'Augustin Kamano, ancien pilote d'Air Guinée et aujourd'hui directeur des Opérations d'Air Peace.

cela offre de nouvelles perspectives aux Guinéens qui se déplacent », a déclaré Ousmane Gaoual Diallo.

Une liaison stratégique entre Conakry, Bamako et Lagos

La nouvelle desserte permettra de rétablir une liaison devenue difficile ces dernières années entre Conakry, Bamako et Lagos. Grâce à des rotations hebdomadaires, les voyageurs disposeront désormais d'une alternative directe reliant ces trois capitales ouest-africaines, facilitant

Une compagnie nationale privée en préparation

Au-delà de l'arrivée d'Air Peace, le gouvernement poursuit son ambition de restructurer le secteur aérien national. Ousmane Gaoual Diallo a confirmé que le projet de création d'une compagnie aérienne nationale privée est à un stade très avancé.

Selon lui, cette future compagnie viendra compléter l'offre existante et s'inscrit dans la volonté du président de la République de doter les Guinéens de meilleures solutions de transport vers la sous-région et les autres continents.

Kankan et Labé dans le viseur

Le ministre a également dévoilé les ambitions du gouvernement pour les aéroports de l'intérieur du pays. Les travaux de modernisation des aéroports de Kankan et de Labé progressent rapidement et leur livraison est attendue d'ici la fin de l'année. Une fois ces infrastructures opérationnelles, le gouvernement encouragera Air Peace ainsi que les autres compagnies à desservir ces villes.

Des lignes telles que Conakry-Labé-Dakar, Kankan-Bamako ou encore Kankan-Abidjan sont déjà envisagées comme de futurs axes stratégiques capables de renforcer la mobilité des populations et l'intégration économique de la Guinée dans l'espace

ouest-africain.

Air Peace prête à accompagner la Guinée

Prenant la parole, Augustin Kamano, ancien pilote d'Air Guinée installé depuis deux décennies au Nigeria et directeur des opérations d'Air Peace depuis six ans, a réaffirmé la volonté de la compagnie d'accompagner le développement du transport aérien guinéen.

Il a expliqué que la compagnie dessert déjà plusieurs capitales ouest-africaines, notamment Monrovia, Dakar et Abidjan, et que l'intégration de Conakry et Bamako complète progressivement son réseau régional.

Il a également indiqué qu'Air Peace dispose d'une flotte diversifiée comprenant des appareils de 50, 90, 110, 120, 275, 300 et 360 places, soit près d'une trentaine d'avions. Les gros-porteurs sont notamment mobilisés pour les opérations de pèlerinage vers l'Arabie saoudite pour plusieurs pays africains.

Selon lui, dès que les pistes de Kankan et de Labé seront opérationnelles, la compagnie sera disposée à étudier leur desserte avec des appareils adaptés.

Autre avantage mis en avant : le système de vols directs avec escale technique. Les passagers en provenance ou à destination de Lagos n'auront plus à subir de longues heures d'attente en transit. Lors des escales intermédiaires, ils resteront simplement à bord de l'appareil pendant le ravitaillement avant la poursuite du voyage.

Un signal fort pour l'intégration régionale

L'arrivée d'Air Peace à Conakry dépasse le simple lancement d'une nouvelle ligne aérienne. Elle traduit la volonté de la Guinée de renforcer son ouverture sur la sous-région, de moderniser son secteur aérien et de préparer l'émergence d'un réseau national plus performant.

Avec la réhabilitation des aéroports régionaux, le projet de compagnie nationale privée et l'arrivée de nouveaux partenaires internationaux, le transport aérien guinéen semble entrer dans une nouvelle phase de son développement, au service de la mobilité des citoyens, du tourisme, des affaires et de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest.

Pour sa part, le Directeur général de l'Autorité guinéenne de l'aviation civile (AGAC), Sékou Oumar Thiam, a salué l'arrivée d'Air Peace comme une avancée majeure pour le secteur aérien guinéen. Il a souligné que cette nouvelle desserte traduit les efforts entrepris par les autorités pour améliorer la connectivité du pays, renforcer l'attractivité de la destination Guinée et offrir davantage d'options de voyage aux passagers.

Selon lui, l'AGAC continuera à œuvrer, en collaboration avec l'ensemble des acteurs du transport aérien, afin de garantir le respect des normes internationales de sécurité, de sûreté et de qualité de service, tout en accompagnant les compagnies désireuses d'investir sur le marché guinéen.



Pour le ministre des Transports, cette inauguration est l'aboutissement d'un projet mûri depuis plusieurs années. Il a rappelé que cette réussite est le fruit d'une collaboration entre d'anciens pilotes d'Air Guinée installés au Nigeria, les autorités guinéennes de l'aviation civile, la SO-GEAC, l'AGAC ainsi que l'ensemble des acteurs de la plateforme aéroportuaire. « C'est un moment important pour nous parce que

les échanges économiques, commerciaux et humains.

Le ministre a également souligné que l'arrivée d'Air Peace constitue une avancée importante pour les pèlerins guinéens. La compagnie dispose en effet d'une solide expérience dans le transport des fidèles vers les lieux saints de l'islam, offrant ainsi davantage d'options aux autorités religieuses pour l'organisation du Hadj.

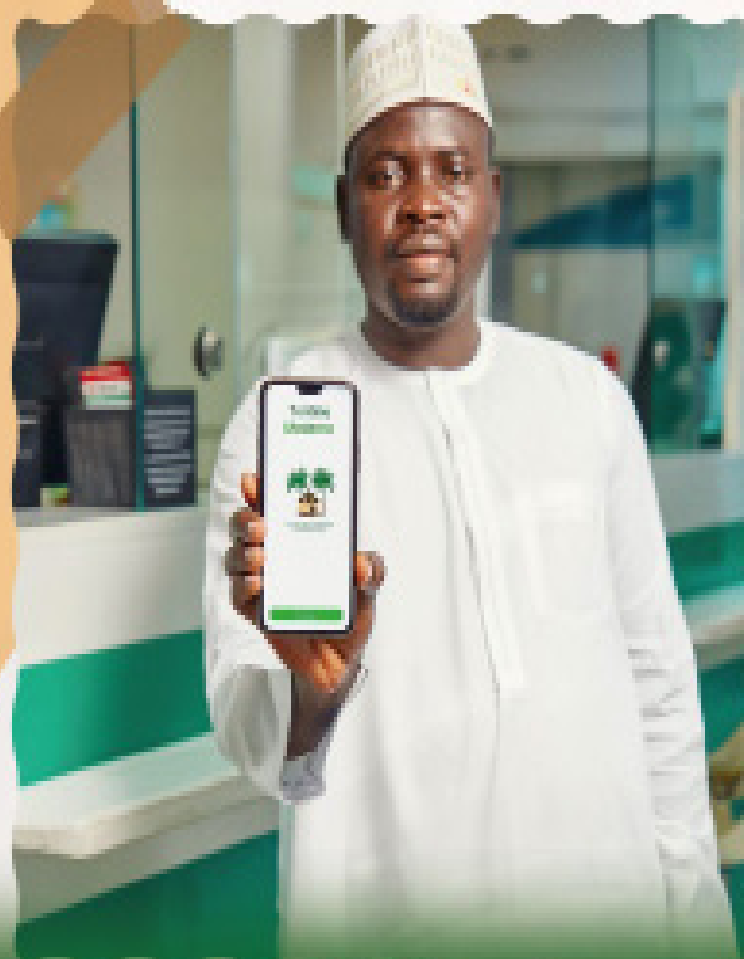




TONTINE MODERNE

ANTICIPER POUR CÉLÉBRER

JANVIER



Si toi de janvier
décides d'activer la Tontine
Moderne du CRG aujourd'hui

JOUR DE TABASKI



... Toi du jour de la Tabaski
n'auras pas à t'inquiéter pour
le prix du bœuf, les bijoux de
la mariée ou la réception.



CREDIT RURAL DE GUINEE

CONTACTEZ- NOUS 626 55 55 55



Ensemble travaillons pour notre réussite
 #Meilleure microfinance 2025